

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 28 novembre 2023

Année scolaire : **2023 - 2024**

Numéro de séance : **2**

Date de transmission de la convocation aux membres : 13/11/2023

1ère convocation (oui/non) : **oui**

2ème convocation (oui/non) **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. Franck MOUSSERIN**

Secrétaire de séance : **Mme DELMAS**

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 20

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2023**
2. **Vie pédagogique et éducative**
 - Installation du conseil d'administration
 - Règlement intérieur du conseil d'administration
 - Désignation des membres du conseil de discipline, de la commission hygiène et sécurité, de la commission éducative, de la commission fonds social, de la commission d'appel d'offre.
 - Informations diverses
3. **Vie budgétaire, financière et administrative**
 - Budget PEAC 2023-2024
 - Acceptation du rattachement du collège au marché du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le Sieds
 - Présentation du budget 2024
 - Délégation de signature
4. **Questions diverses**

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre le Conseil d'Administration à 18h03.

Mme Céline DELMAS, principale adjointe, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 septembre 2023

Il est demandé par le collège d'enseignement et d'éducation (M. DESMIER) que soient ajoutés deux éléments :

- la participation du FSE et du collège pour les séjours pédagogiques votés
- une correction : 10 enseignants ont signé 14 PACTES (et non 14 enseignants)

Le PV est adopté à l'unanimité (20 votants).

2. Vie pédagogique et éducative

2.1 Installation du conseil d'administration

Le collège des parents d'élèves demande à avoir de la visibilité sur les commissions qui n'apparaissent pas dans le tableau de l'installation de CA. (CVC, CESCE). M. le Principal précise alors que ces deux instances ne sont pas des émanations du CA et fait référence à la mise en place du CVC en 2021 qui précise que tout adulte peut participer au CVC. Les parents ajoutent avoir envoyé un tableau complémentaire avec les parents d'élèves volontaires considérant que certaines commissions méritent de comporter des parents d'élèves.

M. le Principal rappelle que la Commission Permanente (historiquement chargée de préparer le CA notamment lors de la préparation de rentrée et des modifications du règlement intérieur) n'est plus obligatoire depuis le décret du 21 décembre 2020 et que le CA doit se prononcer sur sa création ou non pour l'année en cours. M. le Principal propose de ne pas la créer cette année, tel que ce fut le cas l'année dernière : les us et coutumes du collège amènent l'administration à adresser à tous les membres du CA les documents utiles au CA en amont. Dans l'hypothèse où le besoin se ferait sentir, M. le Principal s'engage à solliciter l'avis de tous les membres du CA en amont.

La non-crétion de la Commission Permanente est votée à l'unanimité (20 votants).

2.2 Règlement intérieur du conseil d'administration

Adopté à l'unanimité (20 votants)

2.3 Désignation des membres du conseil de discipline, de la commission hygiène et sécurité, de la commission éducative, de la commission fonds social, de la commission d'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité (20 votants)

2.4 Informations diverses

La journée NAH :

Elle a eu lieu de manière particulièrement intéressante car le collège avait largement anticipé ce temps fort en organisant un temps de concertation une dizaine de jours avant les vacances de la Toussaint. M. le Principal précise que le collège préfère le terme de « Harcèlement entre pairs » plutôt que l'expression « Harcèlement scolaire » trop réducteur. Des actions ont été menées en direction de toutes les classes à raison de 2H, encadrés par deux adultes. L'évènement a été nommé « Je prends soin de toi ».

Le collège a également fait passer le questionnaire national anonyme de vigilance à tous les élèves. Il est alors relevé la difficulté de les dépouiller et de les exploiter complètement. Mais cela a tout de même

pu donner lieu à des entretiens suite à des questionnaires repérés comme inquiétants. M. le Principal précise qu'à 80 %, ce sont des filles qui expriment des situations de mal-être (plus fréquemment en 3ème qu'en 6ème).

Journée du handisport : elle a eu lieu le vendredi 24 novembre et a concerné tous les élèves de 5^{ème}.

« **Les cadets de la sécurité civile** » : le dispositif est renouvelé cette année en direction de 12 élèves volontaires en 5ème (en partenariat avec le SDIS).

Les stages de 3ème : ils se sont très bien passés (seul un élève effectuera son stage à un autre moment).

Point sur les remplacements de courte durée : si l'année dernière seuls 20,3 % des cours annulés avaient été remplacés, nous en sommes à ce stade de l'année à un taux de 60,6 % de remplacement. Les motifs d'absence sont surtout liés à des raisons personnelles mais également, de façon moindre, à des raisons administratives ou à des sorties pédagogiques. Dans cette dynamique qui vise à limiter les absences non-remplacées, M. Le Principal se désole d'être amené à refuser le départ en formation de certains enseignants pour limiter les annulations de cours. La moindre convocation à des temps de formations explique la part grandissante des raisons personnelles dans les raisons des annulations de cours.

Les parents d'élèves demandent combien d'heures de cours ont été annulées depuis le début de l'année. La réponse est 370. Ils demandent également s'il est possible de faire attention à ce que les classes soient impactées par les absences/remplacements équitablement. M le Principal répond que cela est n'est pas possible et que les remplacements sont mis en place selon plusieurs contraintes.

Les effectifs 2024-2025 : M. Le Principal souhaite attirer l'attention sur les chiffres annoncés :

- en 6ème : 5 classes pour 120 élèves
- en 5ème : 5 classes pour 136 élèves
- en 4ème : 5 classes pour 141 élèves
- en 3ème : 5 classes pour 132 élèves

Le collège « perdrait » 2 classes pour un même effectif total d'élèves, soit un effectif à 27-28 élèves par classe. M. DESMIER pour le collège enseignement et éducation soulève la question du niveau 4ème dont les classes risquent d'être chargées puisque les élèves de 5ème sont actuellement répartis dans 6 classes.

M. le Principal annonce donc qu'il est probable que la répartition de la DGH se fasse pour 20 classes, bien qu'il y ait encore des inconnues à ce jour avec pour exemple l'arrivée la semaine prochaine de 5 nouveaux élèves (des mineurs étrangers isolés) ou d'élèves recrutés de la section sportive (7 élèves sortant de 3^{ème} à remplacer possiblement par des élèves d'autres niveaux).

La sécurité : Le collège, comme tous les établissements, est passé en vigilance « Vigipirate renforcé ». Le dispositif est contraignant mais assure la sécurité de tous. Une commission de sécurité va passer le 12/12/2023. Un exercice incendie a eu lieu le 29/09/2023 et s'est bien passé. Un exercice « attentat-intrusion » a eu lieu le 7/11/2023 avec pour consigne aux enseignants de faire le choix du confinement ou de la fuite. Il y a également eu un exercice de confinement pour risques majeurs le 17/11/2023, à l'occasion d'une tempête lors de la pause méridienne.

M. Le Principal informe le CA qu'il a décidé de fermer les Algécos qui servent de salle de permanence compte-tenu des risques qu'ils représentent pour la sécurité des élèves (fragilité du plancher). Ainsi, il précise que l'accueil des élèves en permanence peut être compliqué selon la disponibilité des salles et le nombre d'élèves.

Point sur les travaux :

M. Le Principal signale ne pas avoir de nouvelles concernant la date de début des travaux. Un article de la PQR de cette semaine indique que les travaux ont déjà commencé ! Le projet de restructuration étant lié à celui du collège Philippe de Commines, sachant qu'ils sont bloqués dans cet établissement jusqu'au printemps, et qu'il s'avère difficile de mener 2 projets de restructuration en parallèle, M. Le Principal émet des doutes sur un début de restructuration cette année scolaire. M. PENICAUD, élu du CD79, confirme que les travaux pourraient être entrepris en 2024 au collège du point de vue du budget. Mais M. Le Principal ajoute qu'il est possible que le problème réside dans la difficulté à trouver des entreprises disponibles.

Les parents demandent qu'une demande soit faite pour remplacer les Algécos de permanence.

3. Vie budgétaire, financière et administrative

3.1 Budget PEAC 2023-2024

M. Le Principal précise que le « pass-culture » mis en place par l'État permet le financement de nombreuses activités pédagogiques à vocation culturelle.

Mme DUTOIS précise que les difficultés financières du Moulin du Roc modifient les habitudes des sorties culturelles du collège et qu'il n'est plus possible d'emmener toutes les classes au CAC une fois dans l'année (moins d'offres et un prix plus élevé).

3.2 Acceptation du rattachement du collège au marché du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le Sieds

Adopté à l'unanimité (20 votants)

3.3 Présentation du budget 2024

M. le Principal rappelle les contraintes actuelles liées à la construction du budget 2024. (cf. « Rapport du chef d'établissement »)

Il apporte une précision concernant l'hébergement des familles ukrainiennes : l'association « L'Escale » doit rembourser le collège de la somme versée par les familles pour ce qui concerne les charges et qui doit revenir au collège. Cela fait un an et demi que les familles sont hébergées dans un logement de fonction de l'établissement sans qu'aucune charge n'ait été à ce jour reversée par l'association L'Escale.

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente le budget.

M. le Principal revient sur le bouclier tarifaire annoncé par le conseil départemental en 2023 : près de 100 000 euros avaient été annoncés il y a un an au bénéfice du collège. Les deux premiers tiers devaient être versés et le troisième tiers devait servir d'ajustement si nécessaire. Un courrier du 25 septembre 2023 signé de la main du 1^{er} vice-président du CD79 a annoncé que le collège ne toucherait pas le second tiers pourtant promis. Ce qui légitimement remet en cause la confiance qu'on avait concernant les annonces faites. Il précise ensuite qu'une réunion est prévue entre les chefs d'établissements et Mme la Présidente du CD79 lundi 4 décembre 2023, et que ce serait l'occasion d'aborder cette problématique.

Question de M. DESMIER pour le collège enseignement et éducation : cela ne va-t-il pas poser problème pour boucler le compte financier en mars 2024. Réponse de Mme l'adjointe gestionnaire : nous sommes dans l'incertitude concernant ce point.

Au sujet des manuels numériques, Mme DUTOIS dénonce le prix des licences numériques qu'il convient de renouveler tous les ans ce qui revient plus cher que l'achat de manuels papier.

Question du collège parents d'élèves : tous les élèves auront-ils une sortie pédagogique avec nuitée au cours de leur scolarité au collège ? Les enseignants et M. le Principal précisent qu'il est difficile de promettre des projets de voyages pédagogiques à toutes les cohortes. Les professeurs ajoutent qu'à force de « demander beaucoup » aux enseignants, il est possible qu'il y ait moins de projets (notamment par rapport aux contraintes de remplacements) et que les finances du collège et du FSE permettent de moins en moins d'accompagner le financement ce type de projets. Mme l'Adjointe-Gestionnaire précise que les coûts de transport ont beaucoup augmenté et confirme la difficulté à financer les voyages.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité (20 votes).

3.4 Délégation de signature

Voté à l'unanimité (20 votes)

4. Questions diverses

Question du collège enseignant/éducation : peut-on évoquer la répartition des IMP ?

Réponse de M. le Principal : le collège a été doté de 8,25 IMP (+0,25 pour « Devoirs Faits »). Pour l'heure, elles sont réparties comme tel :

- 1 IMP coordo EPS (de droit)
- 1 IMP coordo techno (de droit)
- 1 IMP référent culturel (PEAC) → Mme BREUIL
- 1/4 d'IMP devoirs faits → Mme EVRARD
- 1/2 IMP CHAAMS → Mme DUTOIS
- 1 IMP pour le projet CAP BD à répartir entre les 3 intervenants
- 1/4 d'IMP pour l'administration de Sacoche → M. SIMONET

Il reste donc 4 IMP à répartir.

L'ordre du jour étant terminé, M. Mousserin lève la séance à 19H59.

Le secrétaire de Séance,

Céline DELMAS

Le principal,

Franck MOUSSERIN